



ACCESSIBILITE – SOLIDARITE – PARTENARIAT

Partenariat entre AMAP et Restos du Cœur

Pour une alimentation de qualité accessible à tous !

INTRO

L'AMAP de la Tricastine a mis en place un partenariat tacite avec les Restos du cœur. L'objectif : financer 2 paniers de légumes hebdomadaires pendant les 18 semaines d'activité des Restos du Cœur. Le maraîcher livre une fois par mois l'équivalent des légumes achetés par l'AMAP en caquettes de légumes. Ces légumes sont utilisés par les Restos du cœur pour cuisiner et servir des repas chauds auprès des personnes en situation de précarité alimentaire.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'AMAP de la Tricastine existe depuis plus de 10 ans. Au bout de 3 ans de fonctionnement, les AMAPIens ont porté un bilan sur leur action. L'AMAP tourne bien mais ne parvient à toucher que des personnes avec de bons moyens. Cela pour plusieurs raisons, **le prix** peut-être mais aussi **le manque de connaissance et de sensibilisation sur le sujet**, et la **difficulté à s'engager sur le long terme**.

Les AMAPIens se sont alors questionnés : **comment donner accès, même aux personnes avec les plus petites ressources à des produits de qualité, paysans, locaux, frais ?**

Un AMAPIen, alors bénévole également aux Restos du Cœur a proposé un partenariat entre AMAP et restos du cœur.

Concrètement, les AMAPIens peuvent lors de l'adhésion, faire un « don de solidarité » aux Restos du cœur. La somme récoltée ainsi que l'adhésion des AMAPIens à l'AMAP permettent alors de financer deux paniers hebdomadaires pendant tout le contrat hivernal.

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : Christian JOUFFRE, président de l'AMAP de la Tricastine (Saint-Paul les Trois Châteaux, Drôme 26)

Membre du Réseau AMAP AURA

AUTEUR : Bénédicte PELLOUX-PRAYER, salariée Réseau AMAP AURA

DATE/LIEU : entretien téléphonique en juillet 2019, finalisation de la fiche en mars 2020 à Lyon

LES OBJECTIFS

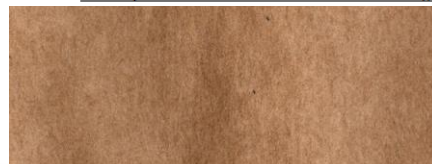


Le montant de l'adhésion est proportionnel aux revenus mensuels de la famille.
[Aucun justificatif n'est demandé aux adhérents, ce bulletin reste confidentiel.]

REVENU MENSUEL	jusqu'à 900 €	de 901 € à 1200 €	À partir de 1201 €
COTISATION ANNUELLE FAMILIALE	10 €* <input type="checkbox"/>	15 €* <input type="checkbox"/>	20 €* <input type="checkbox"/>
DON de SOUTIEN à l'AMAP facultatif (cette année 2019, toute aide au financement de la fête des 10 ans sera la bienvenue)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DON de SOLIDARITE (facultatif) (spécial Resto du ♥)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

moyen de paiement choisi : chèque espèces

* Y compris l'adhésion au réseau des AMAP de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



LES ÉTAPES-CLÉS

Le maraîcher de l'AMAP, Claude Jouve, prépare alors une fois par mois l'équivalent des deux cagettes hebdomadaires en cagettes de légumes qu'il va ensuite livrer aux Restos du Cœur.

Tout ce fonctionnement est précisé dans **une convention de partenariat** signée entre le maraîcher, et l'AMAP au profit des Restos du cœur (voir ci-à côté).

L'AMAP désigne un tuteur pour prendre en charge le suivi de ce projet. Pour ce qui est du financement, Christian estime que 50% des 578 euros nécessaires sont financés par les dons lors de l'adhésion. Les fonds manquants sont financés par les adhésions à l'AMAP.

LES RÉSULTATS



Contrat solidarité légumes
1^{er} décembre 2018 - 31 mars 2019

L'association a pour objet de maintenir et de développer une agriculture locale à faible impact environnemental, économiquement viable, socialement équitable, écologiquement soutenable et créatrice d'activité économique, d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale. En s'engageant par la signature de ce contrat, paysan(ne)s, artisan(e)s, amapien(ne)s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation, en ce sens, ils sont partenaires coproducteurs.

Tuteur référent : Maurice BRUN

LES CONTRACTANTS

Claude Jouve (EARL L'AUBIER Le Colombier 84600 Grillon), Paysan Maraîcher en AMAP d'une part et l'AMAP "la Tricastine" d'autre part, au profit de l'association "les Restos du Cœur" à St Paul 3 Châteaux.

CONTENU DU CONTRAT :

- Le producteur s'engage à livrer à périodicité préétablie des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de sa ferme ; à mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière ; à être présent sur le lieu de livraison ; à informer l'AMAP (via le tuteur référent) sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé, ...) incluses dans le contrat
- Le contractant est solidaire et accepte les aléas auxquels les productions sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

TERMES DU CONTRAT :

- Le présent contrat est élaboré pour les 4 derniers mois de notre saison 2017/2018, commençant le 1/12/2018 et finissant le 31/03/2019. Il est établi, sur cette période de 17 semaines, la mise à disposition équivalente à 2 paniers hebdomadaires. Le prix unitaire du panier est fixé à 17.00 €.
- La livraison a lieu, à la ferme du Colombier, à Grillon, une fois par mois, à une date convenue entre le maraîcher et le tuteur référent.
- Pour des raisons de trésorerie, le règlement se fera en deux fois :
 - *** un premier chèque en décembre (budget année 2018)
 - *** un deuxième chèque en janvier (budget année 2019)

MODE DE RÈGLEMENT :

Somme totale due : 578.00 €

POINTS FORTS

L'AMAP a développé d'autres formes de solidarité entre AMAPIens :

Tout d'abord, le montant de **l'adhésion annuelle se fait sur la base des revenus**. Toutefois, cela reste purement déclaratif, et les AMAPIens ne présentent aucun document. Cela permet de faire varier de 10 à 20 euros le montant de l'adhésion en fonction des personnes.

Par ailleurs, suite à des besoins ponctuels, il arrive que des AMAPIens financent le contrat d'autres AMAPIens en difficultés. Cela s'est produit lorsqu'une famille AMAPIenne a accompagné une famille réfugiée de Syrie en prenant en charge son contrat.

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

À RETENIR

La nécessité du partenariat :

L'AMAP est prête à accompagner davantage de personnes qui souhaiteraient intégrer l'AMAP sans en avoir les moyens financiers, toutefois, l'AMAP n'est pas en contact avec des personnes en auraient besoin. De plus, Christian souligne la nécessité d'avoir un accompagnement de certaines familles. Cet accompagnement est fait par les Restos du cœur dans le cadre de leur partenariat. Ainsi, l'importance d'être en partenariat avec une structure qui travaille sur les thématiques de la précarité alimentaire est soulignée.

La nécessité de dédier un AMAPien au suivi de ce projet :

Il est important de suivre le budget de près car c'est l'AMAP qui finance en partie les paniers. De plus, le référent AMAPien fait le lien entre Restos du cœur et maraîcher.

PERSPECTIVES

Pour les suites et la pérennisation du projet, l'AMAP souhaite s'adresser à la Mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour financer des paniers dits « sociaux ». L'objectif, en **faisant appel à la collectivité**, est aussi de faire entrer cette initiative privée dans le droit commun.

Selon Christian, le rôle du Réseau AMAP AURA dans tout cela est de faire connaître ces partenariats fructueux aux autres AMAP et d'accompagner les AMAP qui souhaiteraient mettre en place des partenariats solidaires.

AVEC DU RECU

Ce **dispositif semble aisé à reproduire dans d'autres AMAP**, peu contraignant pour les AMAPiens et simple à mettre en place. L'AMAP n'a pas de suivi à faire avec les personnes aidées. Les AMAPiens financent les paniers une partie sur le volontariat et l'autre partie en payant l'adhésion. Ainsi, la question de la participation des AMAPiens ne revient qu'une fois en début de contrat.

Reste à discuter **la question du don et de la gratuité des aliments**. Comment promouvoir un travail justement rémunéré tout en offrant des aliments ? De même, est-ce souhaitable de favoriser une logique de don, ou est-ce plus pertinent d'entrer dans une logique d'inclusion de familles à l'AMAP en les faisant participer financièrement même de façon réduite ? Les approches de **l'économie sociale et solidaire** promeuvent plutôt cette seconde option. Mais cela nécessite davantage d'investissement des AMAPiens.

POUR ALLER + LOIN

Contact AMAP de la Tricastine

Mail : lejouffre@yahoo.fr

Site : <http://amaptricastine.blogspot.com/>

Contact Réseau AMAP AURA

Bénédicte : animation@amap-aura.org

Site : <https://amap-aura.org/>

58 rue Raulin
69007 LYON

04 91 81 65 34